

Acte de mariage de PICOT Nicolas et HOUEMARE Adrienne

[484]x[485].

Aujourd'hui lundi quatorzième jour de février de ladite année 1746, après la publication des bans de futur mariage entre Nicolas PICOT, toilier, fils puîné de défunt Jean PICOT, journalier, et de défunte Marie Anne BLONDEL, ses père et mère d'une part de cette paroisse, et de Adrienne HOUEMARE, fille unique de Pierre HOUEMARE, laboureur et de défunte Geneviève MARAINE, ses père et mère d'autre part, de la paroisse de Daubeuf le Sec¹, faites aux prosnes des messes paroissiales le vingt-trois, le trente de janvier et deuxième jour de février, tant en cette église qu'en celle de Daubeuf, sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ou opposition, ainsi qu'il m'a paru par le certificat du sieur vicaire de la paroisse de Daubeuf en date du treizième jour du mois de février signé RICHART, j'ay, soussigné prêtre vicaire de cette paroisse, ai reçu après les fiançailles célébrées le jour d'hier en ladite église de Daubeuf le Sec, cejourd'huy en cette église leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la Sainte Eglise en présence de Charles GROULT, laboureur, et Jean MARAINE, aussi laboureur, tous deux de la paroisse de Saint Léonard de Fécamp, et de Pierre HOUEMARE, tailleur d'habits et de Thomas MARAINE, laboureur, tous deux de la paroisse de Gerville, avec les autres parents qui ont signé avec les dites parties, l'époux qui a signé, l'épouse nous a déclaré ne savoir signer.

Signatures : Nicolas PICOT, Piere HOUEMARE, Jean MARRaiNE, Tomas MARAINE, Pierre HOUEMARE, Charles GEROUT, Jean LACHEVRE

Marque : Adrienne HOUEMARE

¹ Daubeuf Serville.